Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201339-20260330-2026_031-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan

DÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOSCOUËT-SUR-MEU

Séance du 20 mars 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 2

Votants : 15

Date de la convocation :
Lundi 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à 19 heures 15, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel PICHOT, Maire

Etaient présents : Marcel PICHOT, CARON Olivier, Noëlla GENISSEL, Emmanuel COLLET, Ludocie BINARD, Chantal DECLOITRE, Mickael PELLAN, Philippe LEVREL, COLLET Carmen, Thierry JEANNEY, Karinne TREGOUET, BEDEL Sylvain, Vanessa VETIL, LE MAO Benoit

Absents excusés : Mme GLOTIN Bénèdicte (donne son pouvoir à Mr CARON Olivier), Mme VETIL Vanessa (donne son pouvoir à Mme BINARD Ludocie)

Secrétaire de séance : LE MAO Benoit

Objet : ELECTION DU MAIRE

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de DECLOLITRE Chantal, la plus âgée des membres du conseil.
Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgés est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour du scrutin :
Nombre de bulletins : 15
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8
A obtenu :

- Monsieur Marcel PICHOT 14 vois (quatorze voix)

Monsieur Marcel PICHOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 022-212201339-20260330-2026_031-DE

Secrétaire de séance,

Benoit LE MAO

Le Maire

Marcel PICHOT

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture le publié ou notifié le